



Chuzelles **INFO**

Sommaire

N° 124 - Mars 2015

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Actualités des commissions :
 - Affaires sociales
 - Affaires scolaires
 - Travaux
- 7** Infos diverses
 - Urbanisme - Etat civil
- 11** Loisirs-Culture
- 12** Associations
- 16** Municipalité
 - Conseils municipaux
 - Tribune libre



LE MOT DU MAIRE



L'aménagement du centre village comme défini dans le Plan Local d'Urbanisme va entrer dans sa phase opérationnelle. Les travaux concernant l'espace devant le Mille Club permettront la réfection du parking, mais également la réalisation d'un cheminement paysager accessible aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre la place de l'église. Durant cette période de travaux, de juin à août 2015, l'accès au parking du Mille Club sera fortement perturbé.

Suite au retrait du recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, concernant le projet d'aménagement des « Terrasses de Caucilla », les travaux vont pouvoir démarrer.

Par ailleurs, mi-décembre, le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu son jugement concernant, cette fois, le recours engagé contre le PLU. En rejetant ce recours, le Tribunal Administratif a conforté la commune dans ses choix. Toutefois, quatre des requérants ont décidé de faire appel de ce jugement en poursuivant la procédure devant la Cour d'Appel Administrative de Lyon.

Le 25 février 2015, le conseil municipal a adopté le budget primitif de 2015. Malgré des recettes de plus en plus contraintes, dues aux baisses des dotations, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale ; le taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) restera inchangé.

Les prochaines élections des conseillers départementaux (ex conseillers généraux) auront lieu les 22 et 29 mars prochain. Leurs domaines d'action nous touchent au quotidien puisqu'ils concernent les prestations d'aide sociale pour les personnes âgées, les personnes handicapées, la protection maternelle et infantile, le fonctionnement des collèges mais aussi le domaine culturel, associatif, la protection du patrimoine et la gestion des routes départementales.

Voter, c'est décider, je vous donne donc rendez-vous les 22 et 29 mars au Mille Club.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

mercredi de 10h à 11h30

vendredi de 16h à 19h.

Adresse : 1 place de la mairie

38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :

Commission communication et secrétariat

Bulletin tiré à 850 exemplaires et distribué dans
chaque foyer de Chuzelles

N° 124 - dépôt légal Mars 2015

FLASH INFO :

Bureaux de poste de proximité

L'avenir des bureaux de Poste de la vallée est remis en question par la direction départementale de la Poste.

Vous recevrez prochainement un questionnaire pour proposer un scénario de substitution qui permettrait le développement commercial du bureau de Villette-de-Vienne et la satisfaction de ses clients : VOUS!

Pour apporter un soutien personnel, vous pouvez aussi signer la pétition et la rendre avec votre questionnaire en mairie (documents téléchargeables sur le site de la mairie)

Grâce à votre engagement et à la solidarité entre les mairies, nous serons actifs et représentatifs.

Merci pour votre participation

Elections départementales

Elles auront lieu les **dimanches 22 et 29 Mars**

Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h au Mille Club

Voir article détaillé page 10

Les prochaines manifestations à Chuzelles

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
Mars				
V. 13 Mars	Soirée découverte	GV		Mille Club
L. 16 Mars	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
J. 19 Mars	Commémoration	Municipalité	18h00	Place de la Mairie
V. 20 Mars	Soirée code	AFR		Mille Club
S. 21 Mars	Coinche	le Trait d'Union		Mille Club
D. 22 Mars	ELECTIONS		8h-18h	Mille Club
V. 27 Mars	Concert	Chorale		Mille Club
S. 28 Mars	Caramentran	Sou des Ecoles		Mille Club
S. 28 Mars	Concert	Ecole de musique		Mille Club
D. 29 Mars	ELECTIONS		8h-18h	Mille Club
Avril				
L. 27 Avril	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
J. 30 Avril	Marche de nuit	AFR	20h00	Mille Club
Mai				
S.2 et D.3 Mai	Exposition	Arts et Loisirs à Gogo		Mille Club
L. 4 Mai	Don du sang	ARVS		Mille Club
V. 8 Mai	Commémoration	Municipalité	11h30	Monument aux morts
S.9 et D.10 Mai	Ball Trap	ACCA		Aire de picnic
L. 18 Mai	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
Juin				
V. 5 Juin	AG	ACCA	20h00	Mille Club
D. 7 Juin	Rallye	AFR		Aire de picnic
L. 8 Juin	Caravan'Jeux	Municipalité	10h00	Ecole
V. 26 Juin	Kermesse	Sou des Ecoles	17h00	Ecole
V. 26 Juin	Tournoi de foot	FCS		Stade
S. 27 Juin	Tournoi de pétanque	FCS		Stade
D. 28 Juin	AG	Grôle	20h00	Mille Club

ACTUALITÉS

Affaires sociales



Repas des aînés

Le Dimanche 1er Mars au restaurant scolaire a eu lieu le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité. Cette année, nous avons souhaité renforcer les liens inter-générationnels. Ce sont donc les enfants participant aux NAP et la garderie périscolaire qui se sont occupés de la décoration de la salle et des tables. Ils avaient aussi réalisés des fleurs en papier, qu'ils ont offertes aux dames à leur arrivée.

Nos doyens présents ce jour-là, Mme Marie-Joséphine Abel-Coindoz et M. Marcel Forest, ont été mis à l'honneur et ont reçu une composition florale.

Après le discours de Mme le Maire, un repas savoureux a été servi aux chuzellois par les élus de la municipalité et du CCAS.

Après le repas, des chants improvisés par les membres de la chorale ont été repris par la salle.

Puis une démonstration de danses latines a été réalisée par Florian et Salomé, un couple de jeunes chuzellois, vice-champions de France en partance pour les championnats du monde de danses latines et standard.

L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, avec des échanges conviviaux, et tout le monde s'est donné rendez-vous l'année prochaine.



Colis de Noël

Mi-décembre les membres du CCAS se sont réunis pour préparer la distribution des colis pour les chuzellois de 75 ans et plus qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas participer au repas des aînés.

58 colis ont donc été distribués par les élus avant Noël : 38 colis pour des personnes seules et 20 colis pour des couples.

Nous espérons vivement que leur contenu a été apprécié !



Affaires sociales

Accueil des nouveaux-nés

L'année 2014 a vu naître 15 bébés résidant sur la commune.

Le 27 février, 7 familles avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour l'accueil des nouveaux-nés. Chaque bébé a reçu un livre souvenir et chaque maman une rose.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un verre et ont été très sympathiques. Un bon moment de convivialité partagé...



Affaires scolaires et péri-scolaires



Nouvelles Activités Péri-scolaires

En ce début d'année les enfants ont participé à des ateliers culinaires qui leur ont permis de préparer (et de déguster!) des galettes des rois et des crêpes.

Les enfants ont aussi confectionné des décorations et des fleurs en papier qu'ils ont offertes aux anciens lors du repas du 1er mars.



Ludomobile

A l'occasion du passage du ludomobile, les élèves des écoles s'y rendent, accompagnés de leurs enseignants pour découvrir de nouveaux jeux.

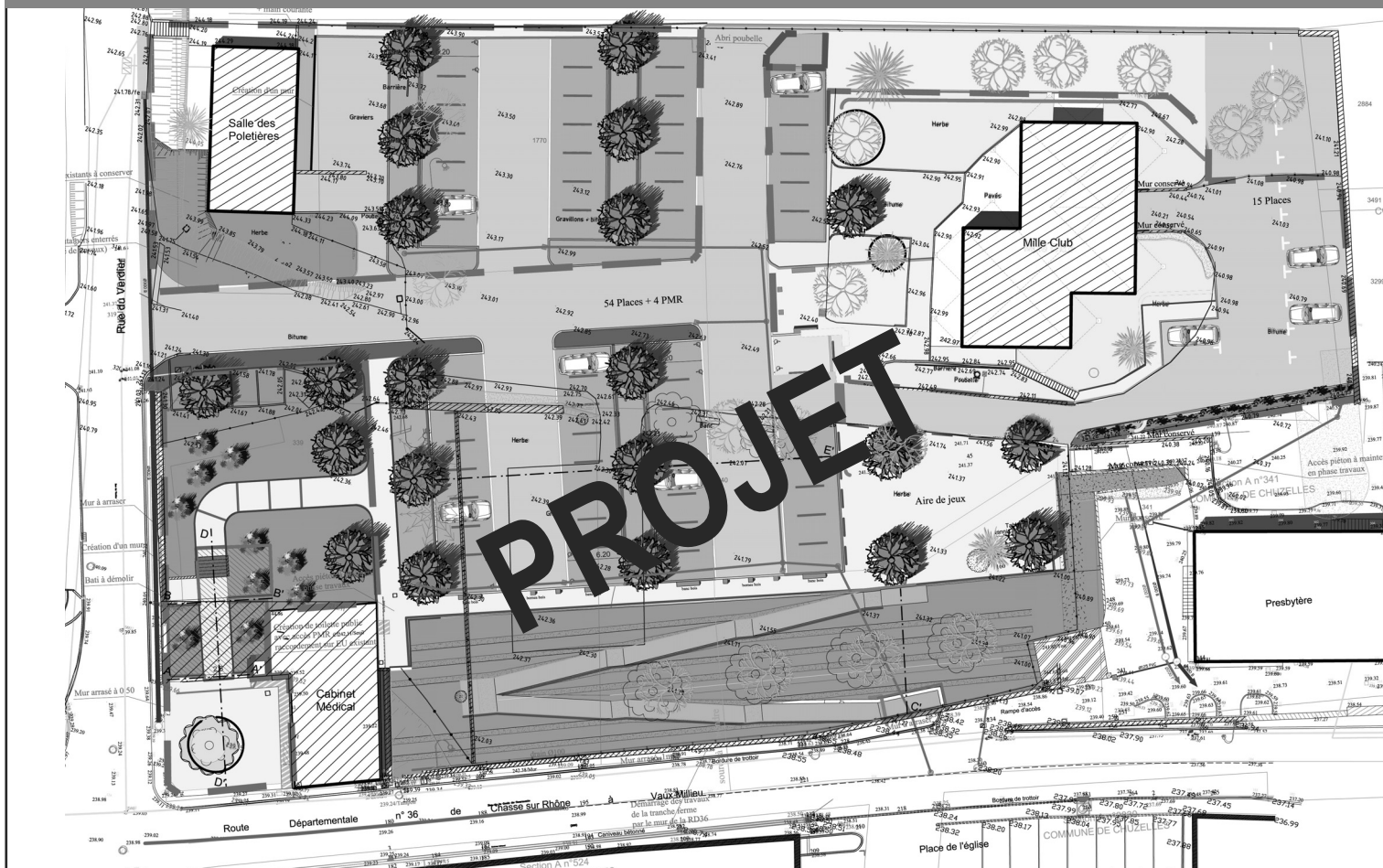
Prochains passages du Ludomobile :

Les lundis 16 mars 2015
27 avril 2015
18 mai 2015
08 juin 2015 Caravan'jeux

et le Mercredi 15 juillet 2015

Horaires : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h
Rappel : le ludomobile est ouvert à tous





Aménagement du centre-village

Les travaux du parking du 1000club commenceront en juin pour se terminer à la fin du mois d'août. Le projet comprend deux tranches: une tranche ferme (partie sud) et une tranche conditionnelle (devant la salle des Poelières) qui sera réalisée plus tard.

Pendant la durée des travaux, l'accès aux salles municipales restera possible pour les piétons.

Carrefour modifié

La synchronisation des feux tricolores en centre village a été modifiée pour réduire l'attente des véhicules arrivant de Tourmente, du Verdier et du Belvédère, et améliorer ainsi la fluidité du trafic.

Pont du Cloutrier

Des aménagements ont été réalisés près du pont pour stabiliser les berges.



Route des Serpaizières

Pour éviter les débordements de boue en cas de crue, des sacs de sable ont été déposés le long de l'Abereau en attendant les travaux d'aménagement définitifs.



SCOT des rives du Rhône

Réfléchir collectivement à notre cadre de vie de demain

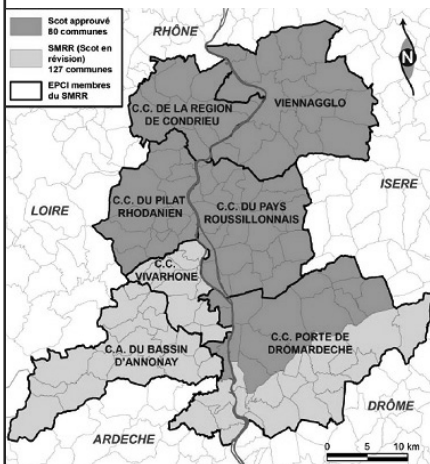
Pour assurer le développement cohérent et durable du territoire, l'échelle de la commune n'est pas suffisante. Certains enjeux dépassent en effet les limites administratives... d'autant plus dans un territoire où les logiques habituelles de bassin de vie s'entremêlent avec les logiques de fonctionnement et de développement d'un axe économique et de transit européen: la vallée du Rhône.

Pour répondre à ces enjeux, le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des rives du Rhône joue un rôle stratégique. Il s'applique depuis Mars 2012 sur 80 communes à travers leur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Qu'est ce qu'un Scot ?

Le Scot est un document de planification, qui définit les orientations fondamentales d'aménagement et de développement pour le long terme (20/30 ans) à l'échelle d'un bassin de vie large. Les documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale) doivent être compatibles avec lui.

Le territoire du Scot des rives du Rhône s'est récemment étendu



En Mars 2013, le périmètre du Syndicat mixte des rives du Rhône, en charge du Scot, s'est étendu sur des territoires de Nord Drôme et Nord Ardèche.

Le territoire des rives du Rhône, c'est désormais un vaste bassin de vie accueillant 250 000 habitants et regroupant 127 communes, 7 intercommunalités, situées à cheval sur 5 départements. Organisé de part et d'autre du Rhône, le territoire

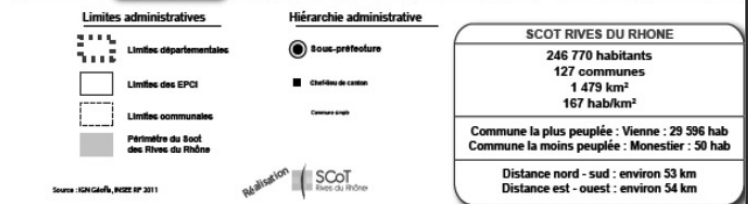
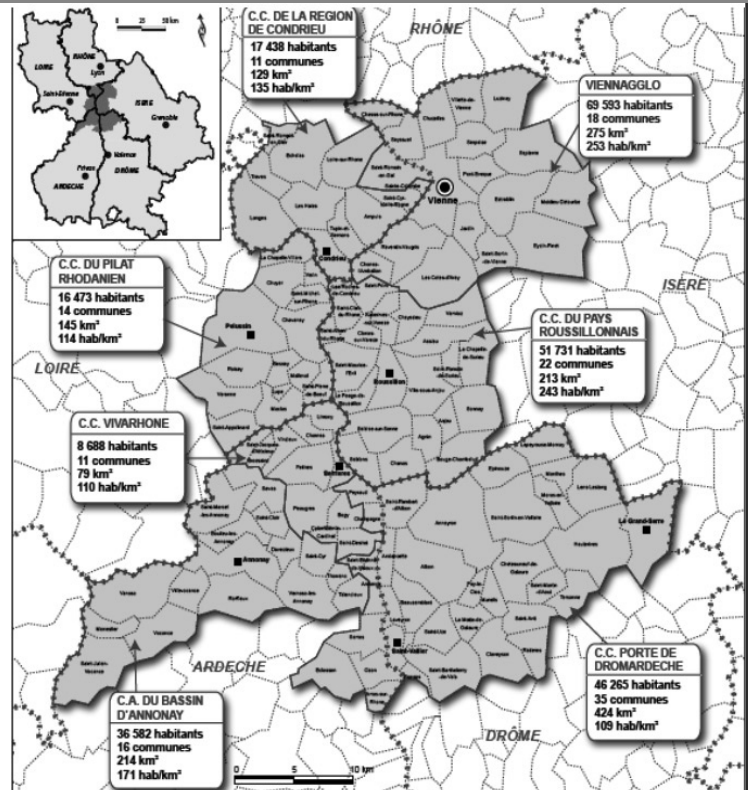
s'étire de Chasse-sur-Rhône à Annonay, du Pilat à la Galaure. Entre Vienne et ses 30 000 habitants et Monestier, village de quelques dizaines d'âmes, ce grand bassin de vie est riche de sa diversité.

Le Scot est entré en révision pour élaborer un projet à l'échelle de ce nouveau territoire

Le Scot des rives du Rhône, qui s'applique aujourd'hui sur l'ancien périmètre des 80 communes, est entré en révision pour intégrer les nouveaux territoires du Syndicat et pour répondre aux nouvelles exigences législatives et réglementaires (loi Grenelle 2).

La révision du Scot est l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement actuel du territoire des rives du Rhône.

C'est également l'occasion de préserver la qualité du cadre de vie,



d'organiser le territoire pour qu'il puisse mieux répondre à l'avenir à la diversité des besoins des habitants en matière de logements, de transports, de commerces et de services de proximité notamment.

C'est enfin l'occasion de se saisir collectivement des grands enjeux et défis de demain, en matière de ressource alimentaire (préservation des terres agricoles, protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...), de ressource énergétique (diminution du recours aux énergies fossiles, développement des énergies renouvelables), de santé et de climat (diminution des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de la ressource en eau...)

Prendre les décisions aujourd'hui pour préparer et se préparer au territoire de demain. Le nouvel exécutif, présidé depuis Mai 2014 par Philippe DELAPLACETTE, Maire de Champagne et Vice-Président de la Communauté de Communes de Porte DromArdèche, se fixe 2018 pour définir et mettre en œuvre le nouveau projet de Scot.

Pour plus d'information : www.scot-rivesdurhone.com

L'info logement du mois

L'acte de cautionnement : un engagement à ne pas prendre à la légère !

Le cautionnement est un acte par lequel une personne appelée « caution ou cautionnaire » s'engage à l'égard d'un créancier à payer à la place du débiteur sa dette dans l'hypothèse où cette personne serait défaillante. En toutes matières, c'est un acte lourd de conséquences qui nécessite d'apporter les précisions suivantes :

- La nature des sommes que le cautionnaire s'engage à garantir : loyers, indemnités d'occupation, frais, pénalités ou autres.

Il doit être noté qu'en matière de location, le bailleur devra être particulièrement attentif au contenu de l'engagement de cautionnement. En effet, compte-tenu de son importance, l'acte doit satisfaire à certaines exigences posées par les textes, en l'occurrence une mention manuscrite du cautionnaire exprimant clairement sa connaissance de la nature et de l'étendue de l'engagement qu'il contracte ainsi que la reproduction de l'article 22 al 5 de la loi du 6 juillet 1989 (Pour connaître ce texte de loi, nous contacter !).

Enfin, le bailleur doit remettre au cautionnaire un exemplaire du contrat de location qu'il a conclu avec le locataire. Le cas échéant, le cautionnaire pourrait remettre en cause la validité de l'engagement de cautionnement qu'il a conclu avec le bailleur devant les tribunaux...

- La somme maximale en chiffres et en lettres que le cautionnaire s'engage à garantir

En cas de colocation, le bailleur devra veiller à ce que l'acte de cautionnement identifie le colocataire pour lequel le cautionnaire se porte garant, faute de quoi son engagement ne sera pas valable.

- La durée du cautionnement et les évènements éventuels susceptibles de mettre fin à l'engagement ;

Exemple : le divorce des époux pour lesquels le cautionnaire s'est porté garant, le décès du locataire, ... Il doit être noté que le cautionnement consenti pour la durée d'un bail sans précision de durée s'apparente à un engagement de cautionnement à durée indéterminée permettant au cautionnaire de retirer son engagement à tout moment. Pour autant, la notification de résiliation ne prendra effet qu'à l'expiration du bail en cours qu'il s'agisse dans ce cas d'un bail initial ou reconduit. En revanche, le cautionnement consenti pour la durée d'un bail et deux renouvellements consécutifs est un engagement de cautionnement à durée déterminée faisant obstacle au retrait de l'engagement souscrit par le cautionnaire avant le terme prévu.

- La nature de l'engagement de cautionnement : caution simple ou solidaire En optant pour un cautionnement simple, le cautionnaire peut demander au bailleur de poursuivre directement sur ses biens la personne pour le compte de laquelle il s'est porté garant. Le cautionnaire ne sera alors tenu de payer qu'à partir du moment où les poursuites intentées contre le débiteur ont échoué. Et, dans l'hypothèse où plusieurs cautionnaires se seraient engagés pour un même débiteur, le montant total de la dette serait divisé entre eux. Contrairement au cautionnement simple qui présentait l'avantage pour le cautionnaire de limiter les lourdes conséquences liées à la mise en jeu de son engagement, le cautionnement solidaire ne permet ni d'organiser, ni même de diviser les poursuites en cas de pluralité de cautionnaires, celui-ci doit payer à charge pour lui ensuite d'exercer son recours contre la personne pour laquelle il s'est porté garant.

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

ADIL 38

2 boulevard Maréchal Joffre 38 000 Grenoble
04.76.53.37.30

ADIL 38 / Agence Nord Isère

Immeuble les Bouleaux – 1 rue Buffon
38300 Bourgoin-Jallieu
04.74.93.92.61



**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT**

Et de nombreuses permanences en Isère. Pour plus d'informations, consultez : www.adil38.org

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.

Urbanisme 2014

Toutes les autorisations d'urbanisme accordées en 2014, y compris celles dont la date de dépôt est de 2013

Déclarations préalables accordées

- JOFFLE Gilles, clôture
- DECHASSE Bruno, piscine
- MUZY Jean-Claude, garage
- GOKYURT Omur, division parcellaire
- FINET Stéphane, division parcellaire
- ABEL-COINDOZ Joseph, division parcellaire
- GARNIER Christophe, mur soutènement
- THOMAS Jacques, clôture
- DRUNET Michelle, division parcellaire
- CASTILLO-BARAL-BARON Daniel, piscine
- LAKAS Sylvain, création baie vitrée
- MARCONNET Cynthia, division parcellaire
- DI SOTTO Grégory, extension
- LEBRUN Jean, ravalement façade
- GONIN Gilbert, division parcellaire
- SFR, extension antenne

Permis de construire accordés

- EUROPEAN HOMES, maisons individuelles et petits collectifs
- DELALANDE Guillaume, maison individuelle
- SOFIREL, permis d'aménager lotissement
- TESTA Jean Marc, maison individuelle
- BOLANOS-GONZALES Andres, maison individuelle
- DEMELO Manuel, maison individuelle
- CHASSAGNE Richard, maison individuelle
- GADAMI-RAULIN Aziz, modification toiture
- SAROLI Sylvain, modification volume
- DUMAS Serge, maisons individuelles
- JULIAN José, maison individuelle
- PLEIGNET Cyrille, extension maison individuelle
- GODARD Guillaume, réhabilitation maison ancienne
- DIGONNET Christophe, garage et appentis
- BALLY Gêrôme, extension maison existante
- CIOLFI Claude, transfert et extension maison existante
- DESVIGNES Cyril, travaux sur construction existante
- THOLLET Jean-Pierre, maisons individuelles
- BRUMANA Gilbert, travaux sur construction existante
- BRUN Olivier, maison individuelle
- NOEL Julien, travaux sur construction existante
- DI SOTTO Grégory, maison individuelle

Etat Civil 2014

Naissances

Ewan Jean SAURON	26.01.2014	Emie Aline SIBUET	18.07.2014
Elian Alessandro TERRIER	01.02.2014	Hira-Nur ACILAN	28.07.2014
Tilia VANEL GENIQUE	05.02.2014	Omer-Tayyip ACILAN	28.07.2014
Lou Perle VIDAL	20.04.2014	Noëly Énora Céline VICTOR-RAPHAËL	21.10.2014
Lisa VALAIRE	21.05.2014	Téo Terry ROBIN	01.11.2014
Charlie Eliane Martine Joëlle COLOMBAN LECOINTE	29.05.2014	Chloé DHERS	10.11.2014
Augustin Alphonse Bernard FREMINET	06.06.2014	Julie Fiorelle Marie-Jeanne Michelle PLEIGNET QUEMERAIS	01.12.2014
		Maël Minh Hiêu TRUONG	05.12.2014

Mariages

LÉOPOLD Stéphane Jean-Pierre et TALBOURDET Gwenaëlle	19.04.2014
GINOT Frédéric Michel et RONJON Fabienne Monique	03.05.2014
FORTÈS Gilles Raymond et PAGLIAROLI Marinette	14.06.2014
COLOMBET Rémi et ADRIEN Emilie Claire	21.06.2014
NICOT Grégory Julien et RICHARD Cindy Sylvie	05.07.2014
CHAUDIER Martin-Henri et PREVITALI Ambre Fiona	26.07.2014

Décès

Michelle CAUDEBEC née COUTEL	26.01.2014
Marcel MAS	04.02.2014
Robert PARISI	19.02.2014
Juliette EYMIN née ROYET	12.03.2014
Renée CHARDON née FOREST	18.03.2014
Yann LE GOUGUEC	08.06.2014
Roger RIGOLLIER	29.05.2014
Aimée ABEL-COINDOZ née VALETTE	22.07.2014
Charlotte DURIF née GRIFFET	14.08.2014
Michel LAURENCEAU	28.11.2014
Jean Pierre OLIVIER	13.12.2014

Elections départementales



Les élections départementales (ex cantonales) auront lieu les 22 et 29 mars 2015

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux et sont désormais élus pour 6 ans. Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.

Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. L'élection du binôme aura lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

Les bureaux de vote (situés dans la salle du Mille Club – 64 rue du Verdier) seront ouverts à 8h et clos à 18h.

Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale de la commune concernée.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du scrutin, vous avez la possibilité de voter par procuration en donnant mandat à un autre électeur inscrit sur les listes électorales de la commune.

La procuration doit être établie auprès de la Gendarmerie, de la Police Nationale ou du Tribunal d'Instance (sur présentation d'une pièce d'identité et du formulaire « vote par procuration » – cerfa n° 14952*01 que vous pouvez désormais pré-remplir sur internet puis imprimer).

Attention!

Chuzelles étant une commune de plus de 1000 habitants, pour pouvoir voter, vous devrez obligatoirement présenter un justificatif d'identité en plus de votre carte électorale

Carte nationale d'identité

Passeport

Permis de conduire (en cours de validité)

Carte vitale avec photo (en cours de validité)

Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF

Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat (en cours de validité)

Livret de circulation (en cours de validité)

Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)

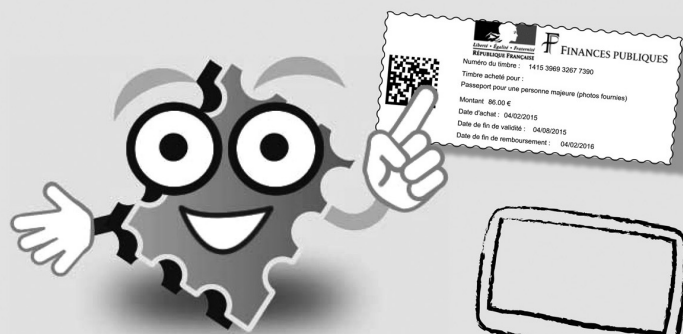
Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)

Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élus locaux avec photo (en cours de validité)

Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)

Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)

POUR VOS PASSEPORTS, OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



EN QUELQUES CLICS,
RECEVEZ VOTRE TIMBRE
PAR COURRIEL OU PAR SMS



TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR



Déchetteries

Attention!

La déchetterie de Vilette de Vienne est fermée pour travaux jusqu'au mois de juin 2015.

Vous pouvez vous rendre dans les autres déchetteries de ViennAgglo.

DECHETTERIE DE CHASSE-SUR-RHONE

Route de Communay

Tél. : 04.78.07.02.80

Ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 18h00

DECHETTERIE DE PONT-EVEQUE

ZI de l'Abbaye

Tél. : 04.74.16.07.55

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

DECHETTERIE DE VIENNE

Saint Alban les Vignes

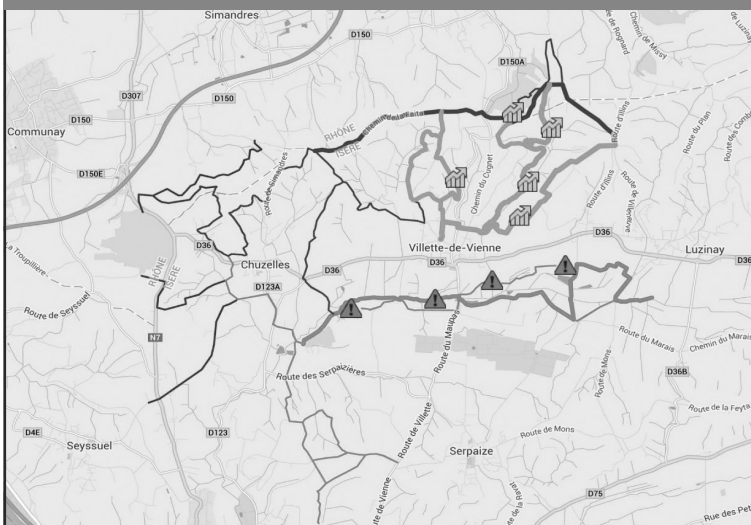
Tél. : 04.74.31.05.83

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

LOISIRS - CULTURE

Circuits VTT de ViennAgglo



Le Pays Viennois, 6ème site VTT isérois

Avec le concours du CVAC (Club Viennois d'Animation Cycliste), ViennAgglo met en place un balisage des chemins pour la pratique du VTT pour les débutants et les pratiquants plus confirmés et sportifs. L'objectif est de proposer, sur l'ensemble de l'agglomération, un maillage complet de chemins pour permettre aux pratiquants locaux et aux visiteurs la découverte des richesses de notre territoire, de ses

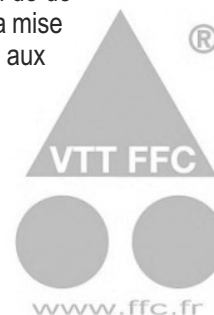
paysages, et de la qualité de son environnement. Nous pensons tout particulièrement aux cyclistes très nombreux de l'agglomération que fédère tous les ans la randonnée de l'Ecureuil, et à nos voisins lyonnais en recherche d'espaces nouveaux que nous croisons à la faveur des randonnées dans notre campagne.

Chuzelles a rejoint la démarche et collabore sur la vallée de la Sévenne avec les communes de Vilette de Vienne, Luzinay et Serpaize.

Autour d'André ARMANET, Président du CVAC et de L'Office Municipal des Sports de Vienne, les élus de la Sévenne adeptes du VTT ou de la randonnée se sont rencontrés jeudi 12 février à la mairie de Luzinay pour bâtir les premiers contours des liaisons intercommunales. Le prochain rendez-vous du mois de mars permettra de visualiser la carte complète des parcours retenus sur ce territoire caractéristique. Il permettra aussi de définir les départs sur les communes ainsi que la mise en place des aires de découvertes ouvertes aux BMX et aux VTT.

Après cette première étape, viendra celle du balisage puis de la certification FFC du site.

Pour toute question, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie !



INFOS DIVERSES:

Jobs d'été

Comme chaque année, la commune de Chuzelles recherche pour les mois de juillet et août, des jeunes chuzellois motivés pour une durée de un mois aux services administratifs et techniques.

Les candidats doivent être majeurs et posséder le permis B.

Les candidatures doivent parvenir en Mairie (courrier ou mail) avant le 30 avril.

Maisons fleuries

Nous reprenons cette année le concours des maisons fleuries. Nous invitons toutes personnes désireuses de participer à s'inscrire en mairie ou par mail à mairie@marie-chuzelles.fr

Le règlement est simple : le fleurissement doit être visible de la voie publique et doit comporter un minimum de plantes annuelles. Une commission sera constituée et viendra visiter l'ensemble des réalisations.



Bibliothèque

Rappel des horaires :

Lundi 16h30-18h45

Mercredi 16h30-18h45

Vendredi 15h30-18h45

Piscine intercommunale

de Vilette de Vienne

Horaires de la piscine, du sauna et du jacuzzi :

Lundi 12h00 - 13h30 / 16h30 - 19h15

Mardi 12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45

Mercredi 15h15 - 18h30

Jeudi 12h00 - 13h30

Vendredi 12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45

Samedi 14h00 - 17h30

Dimanche 10h00 - 12h45

Horaire de la salle de remise en forme

Lundi 10h00 - 19h45

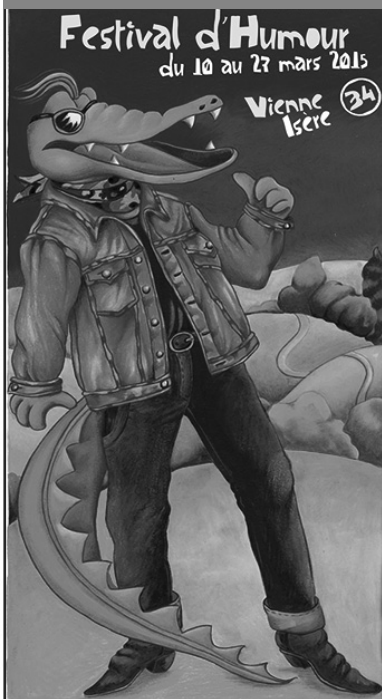
Mardi au Vend. 10h00 - 18h45

Samedi 12h00 - 17h30

Dimanche 10h00 - 12h30

LOISIRS - CULTURE

Festival d'Humour



Le Festival d'humour est organisé chaque année par la MJC de Vienne avec le soutien de ViennAgglo et des communes participantes.

Cette année il n'y aura pas de représentation à Chuzelles. En effet, devant le succès du festival, les communes se sont groupées pour proposer un spectacle en alternance. Chuzelles est associée à la commune de Seyssuel, qui a accueilli cette année le festival dans sa nouvelle salle polyvalente l'Atrium.

Le spectacle proposé ce 11 Mars était le One man show de **Karim Duval**, «Melting pot».

«...Un cocktail franco sino marocain détonnant, hilarant et poétique...»

Programme du festival :
en dernière page de ce bulletin
ou sur le site de la MJC :
www.mjc-vienne.org



ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS



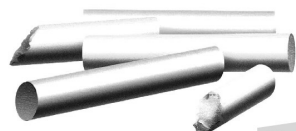
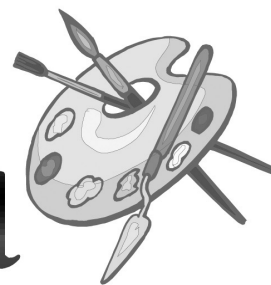
Arts et Loisirs à Gogo

Arts & Loisirs à Gogo



EXPOSITION

2015 : 11ème édition



Samedi 2 mai

14 h 18 h

Dimanche 3 mai

10 h 17 h - non stop

entrée libre

Salle du
Mille Club



<http://artsetloisirsagogo.com> - 06 76 68 44 08



Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles

Actualités de l'école de musique

Après avoir fêté en 2014, ses 20 ans d'existence, l'école de musique de Seyssuel Chuzelles, poursuit ses aventures humaines et musicales. Le concert, au profit du téléthon, le 13 décembre 2014 a notamment été un succès tant sur le plan de la solidarité, que sur le plan musical où l'harmonie, la chorale « la clé des champs » et l'école de musique, ont offert un beau spectacle.

Fort de sa centaine d'élèves, des cinq ateliers musicaux, de l'implication des professeurs, encadrés par Henri Gensburger, directeur depuis septembre 2014, l'école apportera sa contribution, encore cette année, dans différents événements musicaux.

Elle fera son **concert d'hiver le samedi 28 mars à la salle du Mille club à Chuzelles à 16h30** et participera à celui de Musicavi, **le samedi 30 mai**, à la salle polyvalente de Seyssuel. L'école poursuit les occasions de tisser des liens étroits de partenariat avec des structures voisines comme la MJC de Seyssuel ou l'Ecole de Musique de Chasse sur Rhône et de jouer ensemble, notamment en participant à la **fête de la musique le 20 juin à Seyssuel** et au **caravan'jazz le 7 juillet à Chuzelles**, Sans oublier, le concert de la Chorale, **le dimanche 31 mai à Seyssuel**.

Une année haute en couleur et en musique !



Harmonie de Chuzelles / Seyssuel

Bonjour à tous,

L'année 2015 est arrivée et devrait être un bon cru. En effet nous préparons activement le **FESTIVAL MUSICAVI** qui se déroulera **le 4 Avril et le 30 Mai** à la salle polyvalente. Pour rappel ou pour information, MUSICAVI est une association qui regroupe des formations musicales (Harmonies et Batteries Fanfares) et des écoles de musique du Nord Isère.

Le 4 avril sera consacré aux Harmonies et Batteries Fanfares. Le programme se déroulera en deux parties de 15h30 à 18h00 et de 20h00 à 23h00.

Le 30 Mai : l'après midi sera réservé aux Ecoles de musique. Seront présentes les écoles de musique de Chasse sur Rhône, Seyssuel - Chuzelles, Heyrieux, St Georges d'Espéranche et de Valencin. Le spectacle aura lieu de 15h00 à 18h30. L'après midi se poursuivra par un repas offert pour les enfants participants.

La soirée quant à elle, verra la prestation exceptionnelle de 2 nouveaux ensembles formés pour l'occasion : les petits Orchestres Symphoniques des écoles de musique de Seyssuel - Chuzelles - Chasse sur Rhône et d'Heyrieux - St George - Valencin, et l'Orchestre exceptionnel de MUSICAVI. Des œuvres spécifiques vous seront présentées pour l'occasion.

Nous aurons le plaisir de nous déplacer à **Loire sur Rhône le 21 mars** et à **Saint André le Gaz le 9 mai** pour des échanges musicaux. Nous espérons représenter au mieux nos villages de SEYSSUEL et de CHUZELLES.

Les **cérémonies du 19 mars et du 8 mai** seront assurées traditionnellement dans nos 2 communes.

Le 5 à 7 Band n'est pas en reste puisqu'il se produira **le 7 mars** à la salle polyvalente pour son concert annuel, ainsi que **le 28 mars** pour l'association «Roule ta Vie ». Il se déplacera également le 20 mars à Bron.

Nous espérons vous accueillir nombreux à l'occasion de toutes ces manifestations qui se veulent originales et variées.



Les autres prestations musicales prévues à ce jour :

- **Dimanche 17 mai** : course à pieds à Seyssuel
- **Dimanche 28 juin** : championnat Rhône-Alpes de VTT à Seyssuel
- **Vendredi 3 juillet vers 19h** : cérémonie d'ouverture du championnat de France de gymnastique à Seyssuel
- **Samedi 4 juillet vers 20h** : repas des officiels du championnat de France de gymnastique à Seyssuel

Les répétitions ont repris fin Août mais il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre. Pour l'Harmonie, répétition le vendredi soir de 20 à 22 h à la salle Trémeau à Seyssuel. Pour la section Jazz, le 5 à 7 Band, répétition le samedi de 17 à 19h salle Trémeau.

Nos contacts : Sébastien Fanget 06 64 53 91 53
Site internet : www.musicavi-nordisere.org

Bonne année musicale à toutes et à tous.

AFR

Association Familiale

L'hiver s'éloigne peu à peu, bientôt viendra le printemps.

Ouvrez vos agendas et notez les moments de convivialité que vous propose l'Association Familiale de Chuzelles pour 2015 :

- **Soirée Code de la Route, le 20 Mars** à 20h 30 au Mille-Club
- **Marche de Nuit, le 30 Avril.** Départ du Mille-Club vers 20h 30
- **Rallye familial, le 07 Juin.** Dernier départ de la marche à 09 heures. Le repas sera servi à partir de 13 heures pour les marcheurs ou non marcheurs (en cas de pluie, repli au Mille-Club.)
- **Téléthon, les 04 et 05 Décembre.** Le programme vous sera détaillé lors d'un prochain bulletin municipal.

A ces occasions, il est agréable de se retrouver, tous âges confondus, en famille, en groupe, pour échanger et faire connaissance avec les nouveaux habitants de notre village.

Notez aussi que l'Association a reconduit son offre d'accompagnement scolaire pour 2014-2015, dispensé à la salle des Poletières tous les mercredis de 16h30 à 18h.

Merci à toutes et tous pour votre participation, votre investissement et vos visites lors de nos manifestations au profit du Téléthon 2014.



GV CHUZELLES

Nouveau Bureau depuis le 13 janvier 2015

Présidente : Monique Gomez
 Vice présidente : Marie-Louise Ventura
 Trésorière : Chantal Buthion
 Trésorière Adjointe : Marina Rocca
 Secrétaire : Suzanne Chaleyssin
 Secrétaire Adjointe : Monique Beauchêne

Dates à retenir

Vendredi 13 mars 2015 à 19h : Stage Aéro-Boxing
 Salle du Mille-Club

Reprise des cours de Gym mémoire/Equilibre pour les seniors le 3 mars 2015 de 16h à 17h à la Salle du Mille-Club. Cours destinés aux seniors axés sur les mécanismes d'évitement des chutes et l'entretien de la mémoire. Il reste encore des places. Vous pouvez vous inscrire au début du cours.

Renseignements sur www.gymvolontairechuzelloise

Contact : gvchuzelloise38200@yahoo.fr

Tél : 06 23 77 17 40 – 06 78 76 38 85 – 06 23 37 86 73

Vous pouvez encore nous rejoindre et faire un cours d'essai jusqu'à fin mars.

Rappel des horaires de cours :

Cours en salle (Mille-Club)

Lundi	19h30 – 20h30	Step Avec Abde
Lundi	20h30 – 21h30	Zumba avec Stéphanie
Mardi	08h45 – 09h45	Gym Tonique avec Irène
Mardi	09h50 – 10h50	Gym Seniors avec Irène
Mardi	16h00 – 17h00	Gym Equilibre/Mémoire avec Elisabeth
Mardi	17h45 – 18h35	Gym Tonique avec Irène
Mardi	18h35 – 19h30	Zumba avec Samir
Mardi	19h30 – 20h15	Step avec Samir
Mercredi	17h15 – 18h45	Zumba enfant avec Sarha
Mercredi	19h00 – 20h00	Renforcement musculaire avec Sarha
Mercredi	20h00 – 21h00	Zumba avec Sarha
Jeudi	08h45 – 09h45	Total Body avec Samir
Jeudi	09h45 – 10h45	Pilates avec Samir
Jeudi	17h45 – 18h45	Stretching avec Irène
Jeudi	18h50 – 19h50	Gym Tonique avec Irène

Cours en extérieur (Stade)

Lundi	17h30 – 18h30	Marche Active avec Muriel
Lundi	18h30 – 20h00	Marche Nordique avec Muriel
Jeudi	09h00 – 10h30	Marche Nordique avec Muriel

Sou des Ecoles



L'association du SOU des écoles a pour but de collecter des fonds lors de différentes manifestations et de reverser des subventions aux écoles maternelle et élémentaire de Chuzelles, afin de financer tout projet de classe ou sortie scolaire.

Le Sou des écoles de Chuzelles tient à remercier tous ses membres et les parents bénévoles qui nous aident lors de nos manifestations, le tout dans la joie et la bonne humeur.

Le Loto du 1er Février aura permis de passer une après midi sous le signe de la détente en famille. Grâce aux sponsors (commerçants, artisans et professions libérales de Chuzelles), de nombreux lots ont permis de récompenser nos participants.

Nous vous attendons nombreux pour notre traditionnel défilé des enfants déguisés à travers le village pour **Caramentran le 28 Mars**. Cette année, l'association JIGI accompagnera notre défilé au rythme des percussions et de démonstrations de danse africaine ! Espérons maintenant que le soleil s'invitera ce jour là ! Vous pourrez profiter de notre buvette et de notre espace de restauration, le temps de brûler Mr Hiver et de procéder au tirage de notre tombola.

Ensuite aura lieu **notre traditionnelle kermesse qui se tiendra le vendredi 26 Juin** dans la cour de l'école élémentaire et qui permettra d'offrir à nos enfants un moment de détente entre amis et en famille autour des diverses attractions et d'un repas.

Pour finir l'année 2015, **notre vide grenier se tiendra le dimanche 20 Septembre** au stade de Chuzelles.

Nous vous attendons nombreux!

L'équipe du Sou



Centre 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne

Centre de loisirs, géré par des professionnelles de l'animation

Renseignements :

242 rue des allobroges LUZINAY
cmlchuzelles.canalblog.com
 04 74 57 41 74 / 06 26 73 50 53
milleloisirs@orange.fr

CLSH :

- Centre de loisirs enfants de 3 à 14 ans durant les vacances scolaires et les mercredis.
- Stages sportifs avec éducateur
- Activités « spécial ados »
- Camps d'été



Flash avril 2015 : Stage Quad, Laser Game, krapa hut

Camp d'été 2015

-13 au 18 juillet : 5-7 ans « les pirates »

En camping sécurisé activités aquatiques : exploration des îles, découverte des oiseaux du lac, piscine avec grand toboggans et geyser... en pension complète, possibilité de transport.

-6 au 11 juillet : 8-10 ans

Structure en dur au milieu de la nature. Nous vous proposons 5 jours de vélo parc, laser bâter, baignade, visite d'Anecy... en pension complète, possibilité de transport

-13 au 24 juillet : 11-14 ans

Vous avez le choix entre une ou deux semaines en camping sécurisé activités aquatiques : catamaran, canoë. Partons en canoë ou en kayak à la découverte des oiseaux du lac, explorons ses îles et ses berges verdoyantes, bouées et bananes tractées, baignade en milieu naturel et piscine avec grands toboggans et geyser... En pension complète, possibilité de transport.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 25.02.15

Conseillers municipaux en exercice présents ou représentés : 18

L'approbation des procès-verbaux est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

D01 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2014

les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	dépenses	recettes	
section de fonctionnement	1 063 522.62 €	1 313 390.58 €	
section d'investissement	280 337.45 €	402 025.94 €	
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	16 160.74 €	121 688.49 €	137 849.23 €
FONCTIONNEMENT	110 000.00 €	249 867.96 €	359 867.96 €

Avis favorable à l'unanimité (Mme le Maire ne prend pas part au vote).

D02 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2014

Les écritures du compte de gestion de la Trésorerie sont conformes aux écritures administratives de la commune, elles sont les suivantes :

	dépenses	recettes	
section de fonctionnement	1 063 522.62 €	1 313 390.58 €	
section d'investissement	280 337.45 €	402 025.94 €	
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
INVESTISSEMENT	16 160.74 €	121 688.49 €	137 849.23 €
FONCTIONNEMENT	110 000.00 €	249 867.96 €	359 867.96 €

Avis favorable à l'unanimité

D03 : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le compte administratif faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 249 867.96 €
- un excédent d'investissement de : 121 688.49 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice :	+249 867.96 €
B Résultat antérieur reporté :	+110 000.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors RAR) :	+359 867.96 €
<i>(Si C négatif, report déficit, ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement :	
D 001 (Besoin de financement) :	0.00 €
R 001 (Excédent de financement) :	+137 849.23 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	-147 911.28 €
F Besoin de financement F = D + E	10 062.05 €
AFFECTATION = C = G + H :	359 867.96 €
G=Affectation en réserves R 1068 en investissement	239 867.96 €
<i>(au minimum, couverture de besoin de financement F)</i>	
H = report en fonctionnement R 002	120 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°004 : TAUX D'IMPOSITION 2015

Alain GRANADOS rappelle le débat d'orientation budgétaire sur ce point et le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Les taux proposés sont donc les suivants :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe habitation TH	12.56 %	12.56 %
Taxe foncière sur le bâti TFB	16.26 %	16.26 %
Taxe foncière sur le non bâti	60.42 %	60.42 %

Avis favorable à l'unanimité

D005 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

	dépenses	recettes
section de fonctionnement	1 423 010.00 €	1 423 010.00 €
section d'investissement	794 567.19 €	794 567.19 €

Avis favorable par 15 voix pour, 2 voix contre (H. FANJAT, J. SOULIER) et 1 abstention (J. MAILLEUR).

D006 : RENOUELEMENT CONVENTION VOIRIE VIENNAGGLO

La convention régit les conditions techniques et financières de la mise à disposition des services de la commune pour des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Avis favorable à l'unanimité.

D007 : REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

L'objet de cette réactualisation porte sur les horaires d'ouverture et sur certains points de fonctionnement.

Avis favorable à l'unanimité.

D008 : PROMESSE VENTE ESPACE RESERVE

Mme le Maire a signé une promesse de vente avec la société ALTA PROMOTION portant sur une partie de parcelle de 552 m².

Avis favorable à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

DÉCISION DU MAIRE N° 2014/15 : CONVENTION DE DÉNEIGEMENT – SAISON HIVERNALE 2014/2015

Le déneigement des routes a été confié pour la saison hivernale 2014/2015 à M. Jérôme et Nicolas OGIER, exploitants agricoles de l'EARL OGIER Fruits. Une lame de déneigement et une saleuse, propriétés de la commune, sont mises à leur disposition et seront utilisées exclusivement pour le compte de la commune. L'exploitant agricole prendra en charge une assurance couvrant sa responsabilité et le matériel utilisé dans le cadre des opérations.

Convention conclue pour une durée de 1 AN, à compter du 1er décembre 2014, pour les montants suivants : forfait annuel de 600 € HT pour la préparation du matériel et taux horaire : 115 € HT / h

DÉCISION DU MAIRE N° 2015/01 : ACCESSIBILITÉ DES ETABLISSEMENTS RECEVAÏT DU PUBLIC (ERP) - RÉALISATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Le décret n° 2014-1327 permet de disposer d'un délai supplémentaire de 3 ans pour l'application de la loi Handicap en déposant un dossier « Ad'Ap »

Vu les informations techniques demandées, la commune a souhaité s'entourer d'un prestataire pour la réalisation du dossier. Le choix s'est porté sur l'entreprise A2CH Diagnostic et Conseil agence de Lyon, pour un montant de 4 750 € HT (soit 5 700 € TTC)

DÉCISION DU MAIRE N° 2015/02 : CONTRAT DE SUIVI DE PROGICIELS « PACK E-MAGNUS »

Un contrat de suivi de progiciels de secrétariat de mairie un montant annuel de 2 813.01 € HT (soit 3 375.61 € TTC) a été conclu avec la société Berger-Levrault pour une durée de 3 ans.

Suite

DÉCISION DU MAIRE N° 2015/03 : DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DANS L'INSTANCE INTENTÉE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON PAR MESSIEURS JACQUES THOMAS, ROLAND GIMER ET MESDAMES JACQUELINE MAILLEUR ET PASCALE DUSSART.

Cadre du recours contentieux à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble n° 1302558 en date du 11 décembre 2014 (par lequel la requête formée par Messieurs FANJAT Hervé et Serge, THOMAS Jacques, GIMER Roland, PALIN Raymond, Mesdames FANJAT Gisèle, MAILLEUR Jacqueline, la SCI Saint Hippolyte et Mme Pascale DUSSART à l'encontre de la délibération n° 2013/022 du 20 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme a été rejetée)

Une requête en annulation de ce jugement a été présentée par Messieurs Jacques THOMAS, Roland GIMER et Mesdames Jacqueline MAILLEUR et Pascale DUSSART représentés par Maître Renaud-Jean CHAUSSADE, avocat au barreau de Lyon.

Afin de défendre les intérêts de la commune, Madame le Maire est autorisée à ester en justice, et Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon est désignée pour représenter la commune.

DÉCISION DU MAIRE N° 2015/04 : RÈGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître Véronique GIRAUDON dans le cadre du recours contentieux à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble n° 1302558 sont les suivants :

Honoraires forfaitaires : montant compris entre 1800 € HT et 3000 € HT selon le nombre d'interventions

Par mémoire complémentaire non compris dans le forfait : 800 € HT

Interventions supplémentaires non comprises dans le forfait : tarif horaire de 170 € HT

La dépense est inscrite au budget communal, article 6227.

Conseil municipal du 15.12.14

Conseillers municipaux en exercice présents ou représentés : 18
Absent : G. AZZOPARDI

D061 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL 2014

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessous :

Avis favorable à l'unanimité

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES		
Chap 012 Charges de personnel		+42 000 €
D6411 – Personnel titulaire		+ 10 300 €
D6413 – Personnel non titulaire		+ 13 800 €
D6453 – Cotisations caisses retraite		+ 10 300 €
D6455 – Cotisations assurances personnel		+ 3 400 €
D6454 – Cotisations ASSEDIC		+ 1 000 €
D6451 – Cotisations URSSAF		+ 900 €
D6456 – Cotisations FNC suppl. familial		+ 800 €
D6331- Versement de transport		+ 700 €
D6218 – Autre personnel extérieur		+ 400 €
D6336- Cotisation CNG, CG de la FPT		+ 400 €
DEPENSES - Chap 022 – Dépenses imprévues	- 21 000 €	
DEPENSES		
Chap 65 : Autres charges gestion courante	- 1 000 €	
D6554 – Contribution organ. regroup.		
RECETTES		
Chap 013 Atténuations de charges	- 20 000 €	
R6419 - Remb. rémunérations personnel		

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 3.12.14

Conseillers municipaux en exercice présents ou représentés : 19

D048 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Recrutement de 4 agents recenseurs pour la durée de l'enquête du 15 janvier au 14 février 2015, et calcul de leur rémunération.

A l'unanimité

D049 : POLICE MUNICIPALE : CRÉATION D'EMPLOI

Création d'un poste de gardien de police municipal à temps complet. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité,

D050 : CARAVAN' JAZZ 2014 : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Versement d'une participation financière d'un montant de 305 €.

A l'unanimité avis favorable.

D051 : MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À compter du 1er Janvier 2015, le règlement d'utilisation des salles communales est modifié, et le tarif de la location réactualisé de la façon suivante :

	Mille Club	Poetières	
Particuliers	300	150	
Agents communaux	150	gratuité	(limitée à 1 fois/an)

Pour les particuliers et les associations, la mise à disposition donnera lieu à la signature d'une convention lors de la réservation.

Approuvé à l'unanimité

D052 : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La société ROGER MARTIN RHONE-ALPES qui exploite la carrière de sables et de graviers située au lieu-dit Cote Renard, a demandé le renouvellement et l'extension de son autorisation d'exploitation. Le projet est soumis à enquête publique qui sera ouverte du 3 novembre au 5 décembre 2014. Le dossier est consultable en mairie.

A l'unanimité, avis favorable.

D0 53 : CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 4

Par cet avenant, la société ROGER MARTIN RHONE ALPES sollicite le conseil municipal afin de prolonger la convention pour une durée et une surface d'exploitation qui seront fixées par l'arrêté préfectoral à la fin de la procédure d'enquête publique actuellement en cours.

Une renégociation du montant de la redevance sera proposée. Ce point fera l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

D054 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2014

La somme de 12 000 euros est portée de la ligne D6554-1/chap 65 à la ligne D6188/chap 11 : autres frais divers (NAP)

A l'unanimité, avis favorable.

Suite ►

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

Suite

D055 : PAIEMENT EN LIGNE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TIPI AVEC LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

La DGFP propose aux collectivités territoriales un service dénommé TIPI (Titres Payables par Internet) permettant d'encaisser les produits locaux par carte bancaire sur internet dans un cadre sécurisé et automatisé.

Le conseil municipal approuve la mise en place du système de télépaiement TIPI pour les trois services périscolaires (garderie, NAP et restaurant scolaire) et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité

D056 : SERVICES PÉRISCOLAIRES : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS 2014/2015

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et du logiciel d'inscription et de facturation en ligne ISSILA, le fonctionnement des services périscolaires nécessite des ajustements :

- L'inscription aux NAP est fixée pour la période scolaire complète,
- La facturation des services périscolaires est établie par période scolaire,
- Le paiement en ligne sera effectif dès la facturation de décembre,
- Le prix du repas de substitution au restaurant scolaire est fixé à 8 €,

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions (H. FANJAT, G. AZZOPARDI)

D057 : ZONE HUMIDE DES SERPAIZIÈRES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA PROMESSE D'ACHAT DE LA PARCELLE B0317 AVEC LA SAFER

Cette parcelle, acquise par la SAFER sera rétrocédée à la commune dans le cadre de son projet environnemental d'ENS pour un prix de 6 765 €. La commune participe à hauteur de 1% par tranche de 100 habitants et le CG38 subventionne le solde au titre des ENS. Frais d'acte notarié à la charge de la commune. La vente est conditionnée par la labellisation du site en ENS et par l'octroi d'une participation financière par le CG38

Autorisation au Maire à signer la promesse unilatérale de vente et de solliciter la participation du CG38

A l'unanimité

D058 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE TRANSITION DE VENTE DE GAZ NATUREL AVEC GDF SUEZ

Par délibération du 24 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commande d'achat de gaz piloté par le SEDI dans le cadre de l'ouverture du marché de fourniture de gaz et la fin des tarifs réglementés pour les bâtiments consommant plus de 200 Mwh. Le SEDI ne pouvant répondre au besoin au 1er janvier 2015, la commune est dans l'obligation de souscrire un contrat de transition avec l'opérateur historique, GDF SUEZ pour une durée de 6 mois.

Adopté à l'unanimité

D059 : CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉRELEVÉ

GRDF sollicite la commune afin de conclure une convention de partenariat permettant l'accueil d'équipements techniques dans le clocher de l'Eglise. Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans tacitement reconductible, et assortie d'une redevance annuelle de 50 €

Adopté à l'unanimité

D060 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ (RODP Gaz) ET GESTION PAR LE SEDI

La RODP Gaz sera instaurée sur le territoire de la commune, son montant sera fixé au maximum et revalorisé automatiquement chaque année, et elle sera recouvrée par le SEDI

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2014/10 : Règlement des frais et honoraires d'avocat

Cadre du recours contentieux contre la délibération n° 2014/024 du 25 juin 2014 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître Véronique GIRAUDON dans le cadre du recours contentieux intenté par Monsieur Hervé FANJAT, conseiller municipal, à l'encontre de la délibération n° 2014/024 du 25 juin 2014 sont les suivants :

Honoraires forfaitaires : entre 2000 € HT et 3500 € HT selon le nombre d'interventions ; Interventions supplémentaires : 180 € HT horaire

Décision du Maire n° 2014/11 : Réalisation d'études géotechniques préalables – cadre d'un aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village

Dans le cadre de l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village, il convient d'élargir le périmètre des études géotechniques réalisées en 2013. À cet effet l'entreprise « GINGER CEBTP – Agence de ST PRIEST » a été consultée et sa proposition a été retenue pour un montant de 1 950 € HT (soit 2 340 € TTC).

Décision du Maire n° 2014/12 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Tranche ferme

Le projet d'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village a nécessité le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre. Il comprend une tranche ferme (partie enherbée et partie basse de l'actuel parking des salles communales) et une tranche conditionnelle (partie haute de l'actuel parking). Montant prévisionnel estimé : 220 000€ HT pour la tranche ferme et 110 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

À cet effet un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 septembre 2014, auquel 16 candidats ont répondu. La commission Travaux s'est réunie les 14, 21 et 28 octobre 2014 pour l'analyse des offres.

Après application des critères pondérés de sélection (60 % valeur technique / 40 % prix), l'offre du groupement composé par l'agence SEDIC Rhône Gier et M. Franck Viollet, architecte paysagiste a été jugée la mieux disante. Le marché de maîtrise est donc conclu avec ce groupement

La tranche ferme est affermie pour un montant de 12 100 € HT. L'affermissement de la tranche conditionnelle fera l'objet d'une décision de Maire ultérieure.

Décision du Maire n° 2014/13 : Réalisation de relevé topographique – cadre d'un aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village

Dans le cadre de l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village, il convient d'élargir le périmètre du relevé topographique réalisé en 2013 en y adjoignant les parcelles A2827 et A1770.

Parmi les 4 sociétés consultées, la proposition de la société AILPÉ Aménagements et Infrastructure a été retenue pour un montant de 750 € HT (soit 900 € TTC).

Décision du Maire n° 2014/14 : Cession à titre onéreux de biens communaux

Suite à la mise en service de la nouvelle cuisine du restaurant scolaire en 2012, du matériel de cuisine (tables, plans de travail, meuble et évier en inox, four, lave-vaisselle) n'était plus utilisé. La commune a souhaité proposer ce matériel à la vente prioritairement aux associations de la commune amenées à s'en servir.

L'« ACCA », seule association disposant d'un local et pouvant être amenée à cuisiner le gibier chassé, a été consultée et a proposé une offre de 1 000 € TTC, qui a été acceptée par la commune.

Le matériel cédé sera retiré de l'inventaire des biens communaux et des biens à assurer; il appartiendra à l'association de souscrire une police d'assurance.

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

Groupe majoritaire

Le premier numéro du bulletin municipal de l'année, permet à notre équipe de présenter à tous les Chuzellois nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2015.

Lors de la dernière séance du conseil municipal le compte administratif communal 2014 et le compte de gestion de la Trésorerie ont été approuvés à l'unanimité. L'excédent du budget de fonctionnement s'élève à 249 867.96 €, démontrant une nouvelle fois une gestion rigoureuse des comptes de la commune.

Le budget primitif 2015 présenté également lors de cette séance, a été voté à une grande majorité (1 abstention, 2 votes contre et 15 votes pour) . Ce budget intègre nos engagements, tout en tenant compte des baisses de subventions de l'état.

Il comprend entre autres : la création d'un poste d'agent de police municipal, la réalisation des travaux d'aménagement du centre village déjà prévus au budget 2014 , et le financement des études pour la future salle polyvalente. Celle-ci fera l'objet de nombreuses concertations avec les associations et les habitants de Chuzelles, et ce dès la première phase qui visera à déterminer son emplacement.

De plus, nous précisons que ce budget est équilibré sans aucune augmentation du taux d'imposition en 2015.

Nous sommes plus que jamais à votre écoute et décidés à tout mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie des Chuzellois.

Opposition municipale

Bonjour à tous,

Nous souhaitons à tous les Chuzellois et Chuzelloises une très bonne année 2015.

Notre présence dans les commissions est active et si nous n'étions pas intervenus auprès du préfet du tribunal administratif, la commission d'appel d'offre se serait passée de notre représentation légale.

Au moment où vous lirez ce bulletin, le conseil municipal aura voté le budget primitif 2015.

Sur cela beaucoup d'interrogations .

- Investissement public au profit de lotisseurs privés, aménagement du chemin du Riollet
- Transformateurs électriques à la charge de la commune
- Aménagement du parking du mille club qui représente à lui seul 20% du budget de la commune alors que l'avenir de cette salle reste flou.
- Augmentation du budget de fonctionnement

Sur cela nous vous souhaitons une bonne fin d'hiver et surtout que le printemps arrive vite

Nous restons à votre disposition pour toutes questions

A très bientôt

Festival d'Humour

du 10 au 27 mars 2015

Vienne
Isère

34^{ÈME}



SERGE PAPAGALLI
MARDI 10 MARS
CONDRIEU

KARIM DUVAL
MERCREDI 11 MARS
SEYSSUEL

HASSAN
JEUDI 12 MARS
REVENTIN-VAUGRIS

GAB & ERIC BLANC
VENDREDI 13 MARS
LUZINAY

AGNES PAT
SAMEDI 14 MARS
THEATRE DE VIENNE

CHRAZ
MARDI 17 MARS
ESTRABLIN

WALLY
MERCREDI 18 MARS
PRIMARETTE

DELPHINE DELEPAUT
JEUDI 19 MARS
ST ROMAIN EN GAL

RICHARD RUBEN
VENDREDI 20 MARS
CHASSEIRHONE

YOHANN METAY
MARDI 24 MARS
MOIDIEU DETOURBE

SANAKA
MERCREDI 25 MARS
PONT EVEQUE

LOVE TROTTERS
CYRILLE COTON & DELPHINE DELEPAUT
JEUDI 26 MARS
VILLETTE DE VIENNE

SERGEANT-GARCIA
TRINIDAD & MARIANNE SERGENT
VENDREDI 27 MARS
JARDIN

Vienne
Qualité de VILLE

ViennAgglo

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

**ibis
STYLES**
LYON SUB - VIENNE
CHASSE-À-RHÔNE

ADA
LOCATION DE VÉHICULES

**Concert
Systèmes**

**france
bleu
isère**

**CROCK
RADIO**
89.5FM

ORGANISATION : MJC VIENNE - 11 QUAI RIONDET - 38200 VIENNE | 04.74.53.2196

WWW.MJC-VIENNE.ORG